Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 03 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 28 octobre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOMPUIS M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. LAIR M. MARCON Mme MARODON, M. MASSARDIER M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme NAVARRO-OTT, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :
Mme BERGERON : Pouvoir à M. MIRANDON
M. GIRODET : Pouvoir à Mme BONNEFOY
Mme GOMEZ : Pouvoir à M. ROUSSET
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ARNAUD
M. VALEYRE : Pouvoir à Mme NAVARRO-OTT
M. VIAL : Pouvoir à M. BOURGIE

ÉTAIT EXCUSÉE :
Mme MARCOUX

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20261103_D_132

Commission : Finances

Objet : Budget Annexe Usine Relais Transports ROUSSON : Clôture du budget – solde du dossier TVA

Suite à la cession de l'immeuble, intervenue le 3 juillet 2026 à la suite de la levée de l'option d'achat du crédit-bail par la société TRANSPORTS ROUSSON, Monsieur le 2ème Vice-Président explique au conseil communautaire que le budget annexe « Usine relais TRANSPORTS ROUSSON » est devenu sans objet.

Il y a donc lieu de clôturer ce budget au 31 décembre 2026. Les résultats à reporter à la date du 31 décembre 2026 seront transférés au budget général lors de l'affectation des résultats 2026.

Il convient également de solder le dossier de TVA de ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de clôturer le budget annexe « Usine relais TRANSPORTS ROUSSON » au 31 décembre 2026 ;
- Approuve le transfert des résultats de ce budget au budget principal de la Communauté de communes dans le cadre de l'affectation des résultats de l'exercice 2026 ;
- Autorise la régularisation et la clôture du dossier de TVA afférent au budget annexe « Usine relais TRANSPORTS ROUSSON » à compter du 1er janvier 2027 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le :

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Pour le Président empêché,
Le 2ème Vice-Président

Daniel DURIEUX

Communauté de Communes Loire et Semène (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-244301131-20261103-20261103_D_132-DE
Reçu le 12/11/2026